

COMPTE RENDU DE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

08/07/2015

L'an deux mille quinze et le huit juillet à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J. MALLEA, J.BALLANEDA, N.ARNOUX, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, G.LAFONT, J.TUBERT, J.M.VIDAL,

Absents excusés : C.CHAPRON (procuration R.PLA), D. FIGUERES , X.LOUGARRE, L.AUCHERE

Secrétaire de séance : MME A.CALLS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

MARCHE DEMOLITION GARAGE

Mr le Maire explique que la commission appel d'offres s'est réunie le 06/07/15. Il devait y avoir deux offres mais l'une des entreprises s'est désistée car en cessation d'activité. En conséquence, l'offre restante, celle de l'entreprise CAMAR a été retenue pour un montant TTC de 18904,32 euros.

TARIFS CANTINE

Le prix du repas cantine facturé à la commune s'élève à 3,50 euros alors qu'à ce jour les familles payent le repas 3,30 euros. Il convient de réactualiser le prix afin que la commune puisse rentrer dans ses frais. Il est proposé de mettre en application le nouveau tarif de 3,5 euros le repas à compter du 01/01/2016 sous condition que l'UDSIS n'augmente pas entre temps le prix de son côté. Ramené au tarif mensuel, la contribution des familles s'élève à 45 euros par mois. Mr le Maire soumet au vote ces nouveaux tarifs.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

SECURITE

Mr le Maire informe que le candidat au poste d'ASVP a été retenu et qu'il devrait prendre ses fonctions courant septembre 2015. Mme CAMBOU doit se rapprocher du Centre de Gestion pour toutes les formalités liées à son recrutement.

Lors de la réunion Gendarmerie/référents participation citoyenne, il avait été évoqué la question d'installer des caméras aux abords des bâtiments publics. Le Major MARIN, en charge de cette question pour le compte de la Préfecture, doit présenter en septembre aux membres de la commission sécurité les éléments nécessaires pour démarrer une étude de faisabilité sur la commune.

La collaboration avec la Gendarmerie demeure étroite sur toutes les questions de sécurité. L'implication des référents participation citoyenne est très appréciée par les élus mais aussi la gendarmerie.

Mme ARNOUX informe que les flyers expliquant le protocole participation citoyenne sont en phase finale d'élaboration et que le lancement de leur impression devrait se faire en août 2015 pour être distribués courant septembre 2015.

FONDATION DU PATRIMOINE

La commune est adhérente auprès de la fondation du patrimoine dont il faut renouveler l'adhésion arrivant à échéance le 24 août 2015. Ce renouvellement permet ainsi à la commune de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de la fondation dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments à valeur patrimoniale non classés, ce qui est le cas de l'ancien garage Salellas destiné à accueillir les salles communales. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de monter un dossier afin de solliciter l'expertise de la fondation mais également son soutien financier non négligeable. Mr le Maire soumet au vote le renouvellement de l'adhésion et l'autorisation de monter un dossier de demande de financement.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PERSONNEL COMMUNAL

La mise en place du document unique a mis en lumière l'absence d'un règlement intérieur au sein de la collectivité. Afin de palier à ce manque, Mr PLA propose de créer un règlement intérieur qui devra être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion pour approbation. Mme CAMBOU est chargée de l'élaboration de ce règlement afin de le soumettre aux élus dans un premier temps avant de le soumettre au vote du Comité Technique. Mr PLA soumet au vote la création de ce règlement.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

DECISION BUDGETAIRE

L'achat de mobilier pour l'école maternelle et l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente nécessitent d'abonder sur le compte 2184 à hauteur de 7058,27 euros. Mr le Maire soumet au vote cet ajustement budgétaire

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

L'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse et l'acquisition d'un nettoyeur haute pression nécessite d'abonder à hauteur de 4000 euros sur le compte 21578. Mr le Maire soumet au vote cet ajustement budgétaire.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

La création de la ZAC et les frais résultant de la refonte du PLU suite au refus du SCOT concernant notre PLU, nécessitent de réajuster le compte 202 et d'abonder à hauteur de 5000 euros. Mr le Maire soumet au vote cet ajustement budgétaire.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX AIRE DE JEUX

Mr VIDAL expose la situation des travaux pour l'aire de jeux. Il explique que l'aménagement du piétonnier intérieur a été modifié ainsi que l'aire de jeux des enfants afin de ne pas trop impacter le budget initialement arrêté, du fait de l'apport de terre végétale, qui n'avait pas été prévu au marché. Actuellement, la météo ne permet pas d'achever la pose des sols souples qui devrait avoir lieu en août pour une ouverture de l'aire en septembre.

AGENCE DE L'EAU

Mr PLA informe que l'agence de l'eau peut subventionner les communes au niveau de leur démarche zéro pesticide tant sur le plan de l'acquisition de nouveaux matériels que sur la mise en place de plans de désherbage, de gestion différenciée. La commune étant engagée dans cette démarche environnementale souhaite bénéficier de ces aides. Mr le Maire soumet au vote la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TRAVAUX TRAVERSEE DU VILLAGE

Les travaux de voirie, des réseaux humides et des réseaux secs à l'exception des travaux télécom sont terminés. Le Sydeel devra terminer les travaux de remise en état des voiries ouvertes pour l'enfouissement des réseaux courant juillet. Tout devrait être terminé pour la rentrée de septembre.

URBANISME

Après saisie du tribunal de Montpellier, la commune s'est vu affectée un commissaire enquêteur pour l'enquête publique du PLU qui devrait démarrer mi septembre normalement.

Mr Pla informe également qu'une réunion devrait se tenir avec l'ensemble des propriétaires de la zone bloquée par le SCOT, deuxième quinzaine de septembre. Un autre sujet doit être évoqué, celui des Terrasses du Canigou et plus principalement celui du stationnement. La suppression de places pour personnes à mobilité réduite devrait permettre la création de place de stationnement

supplémentaire. Un étude sera réalisée pour améliorer la cohabitation piétons et voitures.

NAPS

Mme BALLANEDA expose qu'à ce jour l'organisation des NAPS pour la rentrée 2015 se ferait ainsi : 3x1h le lundi, mardi et jeudi, sachant que les cours se termineront à 16h00 comme l'année dernière. L heure du vendredi serait prise en charge dans le cadre du périscolaire. Une réunion avec la commission jeunesse de la CCACVI est attendu en aout pour confirmer cette organisation.

SYDEEL

L'adhésion de nouvelles communes et certains changements règlementaires du secteur de l'électricité nécessitent la modification des statuts actuels du SYDEEL. La commune étant membre, elle doit valider les nouveaux statuts. Mr Pla soumet au vote les nouveaux statuts.

Accord par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

QUESTIONS DIVERSES

Mr PLA charge Mr AUCHERE de collecter les informations techniques et commerciales sur le futur véhicule électrique dont souhaite se doter la commune. Une consultation sera bien évidemment nécessaire pour valider cet achat.

La canicule connue cette année en juin et ressentie plus particulièrement à l'école élémentaire mettant ainsi dans l'inconfort les élèves mais aussi le personnel enseignant et territorial, contraint la commune à investir dans un système de climatisation réversible comme celui installé à l'école maternelle. Mr PLA souhaite lancer une consultation pour prévoir cet investissement fin décembre début janvier.

La CCACVI met à disposition des écoles de la communauté des plages horaires pour organiser des cours de natation, inscrits dans le programme scolaire et obligatoires. Les directrices de l'école élémentaire et maternelle d'Ortaffa se sont organisées afin de bénéficier de la même plage horaire et ainsi réduire les frais de transport du village à Argeles sur Mer. Le coût des frais de transport incombent à la commune pour un montant de 76 euros A/R. Le nombre de cours de piscine est arrêté à ce jour à 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

A.DABASSE

M.BAIGES

A.CALLS

G.LAFONT

J. TUBERT

J.M.VIDAL